



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 16 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL, Monsieur BLAIZOT

Absents excusés : Monsieur TREFOUX a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
Madame LEMOINE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER
Madame MOULIN a donné pouvoir à Madame LEBERTRE
Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Monsieur BLAIZOT
Madame TERRIER a donné pouvoir à Monsieur LEPORTIER

Absents : Monsieur LE BRETON, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Monsieur VIGNANCOUR

24-015 COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 29 février 2024,

Considérant que le compte administratif doit être transmis à l'autorité préfectorale au plus tard 15 jours après le délai limite du 30 juin N+1 fixé par son adoption aux termes de l'article L.1612-2 du CGCT.

Considérant que l'assemblée délibérante a eu connaissance des documents budgétaires,

Considérant que l'assemblée délibérante ne peut valablement statuer sur le compte administratif sans disposer préalablement du compte de gestion, et ce conformément à l'arrêté du conseil d'état du 3 novembre 1989.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, l'adjoint en charge des finances, propose aux membres du conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023 de la commune avec les caractéristiques suivantes :

	Dépenses	Recettes	Résultats de clôture
Investissement	1 118 526,03€	899 024,46€	351 026,87 € dont une reprise d'excédent 2022 de 570 528,44 €

Fonctionnement	2 494 896,96€	3 126 378,32€	889 802,36 € dont reprise excédent 2022 de 258 321€
Résultat global 2023			1 240 829,23€

Cette délibération est adoptée : Pour : 16

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FÉDÉRICI

